

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5^e séance ordinaire – 26 juin 2024, 19 heures

MM. Danny Bouchard, vice-président et membre parent
Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
Patrice Forest, membre du personnel

Mme Martine Pageau, membre du personnel

M. Yazid Djenadi, membre de la communauté

Mme France Dussault, membre de la communauté

MM. Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté

Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services
éducatifs et des directions d'unité
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communi-
cations et des ressources humaines

MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources maté-
rielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire
et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières
et du Bureau de l'efficacité opérationnelle

M^e Chloé Normand, secrétaire générale

M. Antoine Gagné, président et membre parent

Mme Sophie Brière, membre parent

MM. Fen Guo, membre parent
Antoine Juders Michel, membre du personnel
Michel Sardi, membre du personnel

Ouverture de la séance

M. Danny Bouchard, président la séance du Conseil d'administration en remplacement de M. Gagné, souhaite la bienvenue aux membres du public et aux membres du Conseil d'administration. Il explique également qu'il n'y aura pas de point d'information de la direction générale.

1. Point d'information de la direction générale

Ne s'applique pas.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 8 mai 2024
- 5- Point d'information des responsables de comité
- 6- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 7- CA-202406-26 Bureau du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2024-2025
- 8- CA-202406-27 Bureau du secrétariat général – désignation de représentants d'organismes externes et prolongation de mandat au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
- 9- CA-31-202406-01 Service des ressources financières – reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en matière de gestion contractuelle – 2023-2024
- 10- CA-10-202406-47 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – report du retour de l'école Laurier à son bâtiment principal – report de la délocalisation de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf – retrait des modulaires au bâtiment transitoire de Chomedey-De Maisonneuve (#132) et modification de la destination des élèves – corrections administratives – pour adoption

- 11- CA-10-202406-48 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation
- 12- CA-33-202406-01 Service des ressources matérielles – acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, bâtiment #144 (lots 1 866 540, 1 866 900 et 2 135 959, cadastre du Québec)
- 13- CA-33-202406-02 Service des ressources matérielles – renouvellement de l'Entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *AMB Tresec inc.*
- 14- CA-14-202406-07 Services éducatifs – Politique sur la qualité des services de garde – version pour adoption
- 15- CA-10-202406-49 Service de l'organisation scolaire : – Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements – version pour adoption et – Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement (P1998-30) – version pour abrogation finale
- 16- CA-13-202406-06 Service du développement et de l'innovation professionnelle – Politique des services à l'entreprise (P1998-31) – version pour abrogation finale
- 17- CA-202406-28 Bureau des affaires juridiques – Politique relative à la gestion des documents et des archives – version pour adoption
- 18- CA-202406-29 Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au centre de services scolaire de Montréal – version pour adoption
- 19- Sommaires exécutifs d'information
 - a) INF-CA-202406-57 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
 - b) INF-CA-202406-58 Bureau du secrétariat général – faits saillants de la gestion des risques
 - c) INF-CA-32-202406-02 Service des technologies de l'information – bilan annuel 2023-2024
 - d) INF-CA-33-202406-03 Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs

20- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :

- a) CA-31-202406-02 Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2024-2025

21- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

M. Ron Fitzsimmons mentionne avoir rencontré M. Franz Benjamin et qu'il y aurait une volonté politique de participer au projet d'équipement culturel de l'école Joseph-François-Perreault afin de faire avancer ce dossier. M. Fitzsimmons partage un article de journal aux membres du Conseil d'administration qui parle de ladite école en appui à son point.

Mme Isabelle Gélinas affirme que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est en contact avec M. Benjamin et que le canal de communication sur ce sujet et plusieurs autres est ouvert. Elle ajoute que M. Benjamin a aussi été informé de la complexité de ce projet.

M. Stéphane Chaput informe M. Fitzsimmons que les réponses attendues en lien avec le plan québécois des infrastructures (PQI) relativement à ce projet arriveront uniquement au retour des vacances, soit à la fin du mois d'août ou au début de septembre 2024. Selon lui, le projet associé à l'école Joseph-François-Perreault ne sera pas financé cette année, mais que le CSSDM doit attendre la réponse en lien avec le PQI avant de pouvoir déposer une nouvelle demande de projet avant le 30 septembre. M. Chaput réitère son engagement auprès de M. Fitzsimmons de le tenir au courant des développements de ce projet.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 8 mai 2024

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 8 mai 2024.

5. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif du transport

M. Rémi Vuong indique que le CSSDM est dans une période charnière pour réserver des véhicules et s'assurer du service pour la prochaine année scolaire, surtout considérant qu'il y aura une augmentation en besoin de véhicules pour les élèves HDAA. Il informe le Conseil d'administration qu'il y aura également une indexation de 1,5 % des frais pour les familles qui se prévalent des quelques 500 places disponibles. M. Vuong rapporte également que depuis le mois de janvier 2024, le CSSDM n'a eu aucun bris de transport scolaire. Il annonce également que la grève annoncée du 10 au 30 mai d'*Autobus Idéal* n'a finalement pas eu lieu et que deux des plus grands transporteurs ont signé les conventions collectives avec leurs employés jusqu'en 2028. En ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles, M. Vuong rapporte un grand nombre de rencontres avec les partenaires pour rehausser la sécurité aux abords des écoles, notamment par des aménagements à faire par les villes et arrondissements, comme des débarcadères. Finalement, M. Vuong informe le Conseil d'administration que la réforme annoncée de la Société de transport de Montréal relativement à certaines lignes d'autobus impacteront les élèves des écoles Saint-Henri et Honoré-Mercier, mais que l'impact de cette réforme sera évalué par les gestionnaires concernés.

2) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault rapporte qu'aucune nouvelle rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration et réitère qu'il demeure un flou en lien avec les mandats du comité des ressources humaines depuis l'adoption du projet de loi n°23 qui a notamment donné le pouvoir de nomination du directeur général au gouvernement.

3) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé rapporte que plusieurs dossiers de l'ordre du jour ont été abordés lors de la dernière rencontre du comité. C'est notamment le cas du dossier des candidatures de membres représentant des organismes externes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Il explique le mandat des deux organismes dont sont issus les deux candidats retenus, soit le centre Philou et l'organisme AlterGo, ainsi que sur le mandat du CCSEHDAA.

Il poursuit en ajoutant que le comité a été satisfait de constater que les membres ont complété ou sont sur la voie de compléter la formation obligatoire des membres du Conseil d'administration. En ce qui concerne la formation des membres des conseils d'établissement, le processus de vérification mis en place doit être peaufiné pour permettre au comité de mieux suivre l'évolution du suivi de la formation. La formation demeure malgré tout connue des membres et généralement suivie.

Finalement, le comité s'est penché sur la vague 6 des politiques et règlements et sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, puisque le comité travaille sur la manière dont les dossiers sont présentés aux membres du Conseil d'administration et sur la méthode d'évaluation du fonctionnement de ses séances.

4) Comité de vérification

M. Rémi Vuong fait part au Conseil d'administration que le comité de vérification a reçu la présentation du Service des technologies de l'information relativement au bilan de la dernière année. On a pu y constater le rehaussement du réseau sans-fil, le passage à la téléphonie Teams et les membres ont regardé plusieurs statistiques relatives aux services offerts. Il a été mentionné aux membres du comité de vérification que les problèmes les plus récurrents sont des problèmes liés au changement de mot de passe. Par la suite, les membres ont regardé le bilan de la première année du plan de gestion des risques du CSSDM, où l'organisation met en place des mesures pour atténuer notamment le risque en lien avec l'évaluation des besoins en matière de gestion contractuelle, la perte d'expertise, etc. Une rencontre extraordinaire aura également lieu le 21 août prochain pour la présentation du budget, lequel sera présenté à la séance du Conseil d'administration du 28 août 2024, considérant que les règles budgétaires ministérielles sont sorties trop tardivement pour adopter un budget lors de la présente séance du Conseil d'administration. Finalement, le comité de vérification a tout de même eu un avant-goût des règles budgétaires en consultation et deux impacts majeurs leur ont été présentés. Le premier impact touche la formation générale des adultes suite au rapatriement de la francisation auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. L'autre impact concerne le financement au niveau de l'entretien des bâtiments pour lequel le CSSDM voit son financement grandement réduit.

5) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Danny Bouchard rapporte quatre principaux sujets traités. Les deux premiers concernent les modifications au PTRDI pour les relocalisations et délocalisations, ainsi que le lancement du prochain PTRDI en consultation, lesquels sont respectivement les points 10 et 11 de l'ordre du jour. Le troisième sujet concerne le chantier relatif à l'organisation des services qui a été lancé par le CSSDM et pour lequel l'échéancier se termine en août 2025. Finalement, M. Bouchard mentionne que le plan directeur d'investissement 2024-2029 a été présenté au comité de façon provisoire. Celui-ci représente des investissements de 156 M\$ pour 41 projets, dont 32 projets pour lesquels le financement a déjà été approuvé. Il ajoute qu'il y a une volonté politique d'accélérer certains projets d'investissements qui risquent de toucher certains projets du CSSDM. Il termine en mentionnant qu'en date du 10 juin 2024, il y avait au CSSDM 240 projets actifs pour presque 3,1G\$ d'investissement.

6. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Yazid Djenadi mentionne que la dernière rencontre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) s'est tenue le 13 juin 2024 et qu'une séance extraordinaire a par la suite été ajoutée au calendrier au cours de laquelle il a été décidé de maintenir le statu quo relativement aux règles de répartition applicables en lien avec la nouvelle carte de la réussite scolaire et de la défavorisation. Considérant que cette nouvelle carte modifierait le pourcentage que chaque centre de services scolaire et commission scolaire reçoit comme financement à cet égard et modifierait également la manière dont ce financement est réparti au sein d'une même organisation, il a été décidé de maintenir le statu quo pour l'année scolaire 2024-2025 et de conserver les critères de répartition de l'ancienne carte. M. Djenadi aimerait souligner la collaboration de l'équipe de direction du CSSDM dans ce dossier.

7. Bureau du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202406-26 en date du 30 mai 2024 de Mme Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du Conseil d'administration peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT la répartition des dossiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal* et que le calendrier des séances du Conseil d'administration pourra être modifié, si nécessaire, lors de la première séance de la nouvelle année scolaire;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2024-2025 ainsi que les congés prévus à ces calendriers;

Il est PROPOSÉ :

1° d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif;

2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

M. Jonathan Brassard-Potvin propose de repousser ce dossier à la séance du Conseil d'administration du mois d'août, considérant qu'il y a des membres absents ce soir.

La proposition de report est adoptée à l'unanimité.

Le dossier est reporté à la séance du mois d'août 2024.

8. Bureau du secrétariat général – désignation de représentants d'organismes externes et prolongation de mandat au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202406-27 en date du 31 mai 2024
de Mme Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 185 et 186 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lesquels prévoient l'institution et la détermination du nombre de représentants de chaque groupe du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), ainsi que la nomination des membres représentants les organismes externes y siégeant;

CONSIDÉRANT la résolution XXI de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 16 mai 1990 à l'effet d'instituer et déterminer le nombre de représentants des groupes du CCSEHDAA;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la composition du CCSEHDAA par le Conseil des commissaires, respectivement en date du 22 juin 2009 (résolution VIII de la séance ordinaire), du 29 septembre 2010 (résolution XIX de la séance ordinaire) et du 24 mai 2017 (résolution 20 de la séance ordinaire);

CONSIDÉRANT la décision du Conseil des commissaires de fixer à trois le nombre de représentants d'organismes externes qui offrent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (élèves HDAA) en date du 29 septembre 2010;

CONSIDÉRANT les deux postes actuellement vacants et les appels de candidatures lancés par le Bureau du secrétariat général respectivement le 15 février et le 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures analysées et la recommandation du CCSEHDAA lors de la rencontre qui s'est tenue le 24 avril 2024 sur la base de la représentativité de la diversité des élèves HDAA et la complémentarité à la mission du CCSEHDAA;

CONSIDÉRANT le désir du CCSEHDAA de prolonger le mandat du troisième représentant d'un organisme externe qui offre des services à des élèves HDAA jusqu'en juin 2025 afin d'éviter de reprendre un processus de désignation dès l'automne prochain et pour respecter un principe d'alternance annuel;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉSIGNER Nellie Raby et Thierry Grégoire à titre de représentants d'organismes externes qui offrent des services à des élèves HDAA;
- 2° de DÉSIGNER Steven Laperrière à titre de substitut aux représentants d'organismes externes qui offrent des services à des élèves HDAA;
- 3° de PROLONGER le mandat de Vitor Matias jusqu'au 30 juin 2025.

9. Service des ressources financières – reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en matière de gestion contractuelle – 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202406-01 en date du 25 juin 2024 de Mme Fatima Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* introduite par le Conseil du trésor, dont la dernière modification remonte au 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT que cette directive concerne les contrats d'approvisionnement, les contrats de services et les contrats de travaux de construction et qu'elle couvre les activités des organismes publics réalisées à compter du 1^{er} avril d'une année jusqu'au 31 mars de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est visé par cette directive;

CONSIDÉRANT que l'organisme public visé par cette directive doit transmettre annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor une déclaration du dirigeant de l'organisme qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements est responsable de faire la publication des contrats sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que le système de requête TERRA permet aux unités administratives d'informer le Bureau des approvisionnements de tous les contrats qui doivent faire l'objet d'une publication au SEAO;

CONSIDÉRANT que la publication des contrats saisis dans le système TERRA a été complétée à 100 % en date de la rédaction du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements a la responsabilité de remplir la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque son autorisation préalable est requise, et que soixante-douze (72) fiches ont été enregistrées au cours de la période visée par la présente reddition de comptes dans les fiches prévues à cet effet sur le site des Marchés publics du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que le CSSDM n'est responsable d'aucun regroupement d'organismes publics pour le regroupement d'achats pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que le CSSDM ne renonce pas au secret professionnel auprès des professions médicales et juridiques et que par conséquent, les contrats de 25 000 \$ et plus visant ces professionnels ne sont pas publiés au SEAO;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatorze (14) contrats de 25 000 \$ et plus portant sur une question de nature confidentielle pour la période visée par la présente reddition de comptes pour lesquels aucune renonciation au secret professionnel n'a été obtenue, lesquels sont reproduits en Annexe II confidentielle;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT l'article 132 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, lequel prévoit que la directrice générale exerce les fonctions du dirigeant de l'organisme public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la signature de la déclaration du dirigeant de l'organisme par la directrice générale, laquelle est contenue à l'Annexe III du présent sommaire exécutif;

2° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour remplir les formulaires électroniques et les transmettre, dans les plus brefs délais, au Secrétariat du Conseil du trésor.

10. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – report du retour de l'école Laurier à son bâtiment principal – report de la délocalisation de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf – retrait des modulaires au bâtiment transitoire de Chomedey-De Maisonneuve (#132) et modification de la destination des élèves – corrections administratives – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202406-47 en date du 13 juin 2024 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) 2024-2027 à la suite de la résolution 13 (CA-10-202402-42) du Conseil d'administration en date du 7 février 2024;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la ville de Montréal, la ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que l'école Laurier n'utilisera pas les locaux au sein de l'immeuble 034 (immeuble habituel) à la rentrée scolaire 2024-2025 et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI 2024-2027;

CONSIDÉRANT que l'école Laurier continuera d'utiliser le bâtiment 278 sis au 7378, rue Lajeunesse pour sa délocalisation à la rentrée 2024-2025 et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI 2024-2027;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jean-de-Brébeuf n'utilisera pas les locaux au sein de l'immeuble 215 à la rentrée 2024 et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI 2024-2027;

CONSIDÉRANT qu'il n'aurait pas de présence d'unités modulaires au bâtiment #132 et doit être retiré du PTRDI et que le bâtiment 132 accueillera seulement une partie des élèves de l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que l'école Chomedey-De Maisonneuve utilisera encore une partie de son bâtiment (#187) pendant la réfection de son bâtiment;

CONSIDÉRANT que des modifications administratives doivent être apportées pour les écoles Saint-Fabien, Marie-Anne et le centre Marie-Anne telles que décrites au sein du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Laurier, l'école Saint-Jean-de-Brébeuf et l'école Chomedey-De Maisonneuve ont été consultés sur les propositions de modifications adressées au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;

2° de MODIFIER au 1^{er} juillet 2024 le PTRDI ainsi que les actes d'établissement de l'école Laurier, Chomedey-De Maisonneuve et Saint-Jean-de-Brébeuf de la manière suivante :

- Report du retour de l'école Laurier à son bâtiment usuel en cours d'année et maintien des deux bâtiments, soit le #278 et #034 sur l'acte d'établissement;
- Report de la délocalisation de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf pour la rentrée 2025-2026;

- Retrait de la mention des unités modulaires au bâtiment transitoire 132;
- Modification de la destination des locaux à l'école Chomedey- De Maisonneuve et au bâtiment 132 et maintenir les deux bâtiments sur l'acte d'établissement.

11. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202406-48 en date du 14 juin 2024 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2025-2028 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) reproduit en annexe I;

2° d'AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 pour consultation, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3° d'AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :

- École La Petite-Patrie
- École Saint-Jean-de-Matha
- École FACE (primaire)
- Centre Sainte-Croix
- École Lucien-Pagé
- Saint-Noël-Chabanel
- Centre Lartigue
- École des métiers de la construction de Montréal

4° d'AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2025-2028 pour consultation;

5° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2025-2028 pour consultation au Comité de parents;

6° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre le PTRDI 2025-2028 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;

7° de MANDATER le Bureau du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP, le cas échéant.

12. Service des ressources matérielles – acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, bâtiment #144 (lots 1 866 540, 1 866 900 et 2 135 959, cadastre du Québec)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202406-01 en date du 17 juin 2024 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a été avisé, le 22 juillet 2022, de l'intention du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'aliéner l'immeuble conformément à la résolution 17 (CA-33-202206-12) de la 12^e séance ordinaire du 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été mandatée le 3 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les résultats du rapport d'évaluation produit par la firme d'évaluateurs *Paris-Ladouceur & Associés Inc.*, mandatée par la SQI, ont permis de fixer le prix de vente;

CONSIDÉRANT que deux des trois organismes ayant manifesté leur intérêt d'acquérir la propriété se sont ensuite désistés;

CONSIDÉRANT que la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) soumise à l'acquéreur potentiel a été acceptée le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la PBVA contient une clause de premier refus qui, à la demande de l'acquéreur potentiel, a été clarifiée et que celle-ci devra être approuvée par le MEQ;

CONSIDÉRANT l'article 159 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) entre la Société de développement Angus et le CSSDM pour l'immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, à Montréal, bâtiment #144, lots 1 866 540, 1 866 900 et 2 135 959, cadastre du Québec;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale adjointe aux ressources matérielles à signer la PBVA;
- 3° d'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à la PBVA.

13. Service des ressources matérielles – renouvellement de l'Entente de location des unités modulaires avec le fournisseur *AMB Tresec inc.*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202406-02 en date du 17 juin 2024 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué au fournisseur *AMB Tresec inc.* pour location des unités modulaires;

CONSIDÉRANT la location des unités modulaires requise pour pallier le manque d'espace dans les écoles et pour faciliter la réalisation de certains projets de construction;

CONSIDÉRANT les inspections menées par *AMB Tresec* et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'engagement d'*AMB Tresec* à mener les travaux de sécurisation identifiés par le CSSDM à ses frais;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location d'unités modulaires à l'école Saint-Gabriel-Lallement seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale. Les allocations consenties sont suffisantes et par conséquent, la dépense n'aura aucune incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que les frais de location des unités modulaires seront intégrés à la demande de financement qui sera envoyée au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 – location d'immeuble pour l'exercice 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le budget de fonctionnement du CSSDM devra le compléter et, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent sommaire exécutif;
- 2° d'AUTORISER le renouvellement de l'Entente de location de 44 unités modulaires avec le fournisseur *AMB Tresec inc.* pour la période débutant le 1^{er} juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2025;
- 3° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer l'Entente de renouvellement (Annexe II confidentielle);
- 4° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document requis selon les conditions mentionnées au renouvellement de l'Entente (Annexe II confidentielle), incluant le bon de commande, afin de donner plein effet à cette entente.

M. Danny Bouchard propose d'adopter les points 14 à 18 en bloc.

La proposition d'adoption en bloc est adoptée à l'unanimité.

Les points 14 à 18 sont adoptés à l'unanimité.

14. Services éducatifs – Politique sur la qualité des services de garde – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-14-202406-07 en date du 14 juin 2024 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour de la *Politique sur la qualité des services de garde* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 18 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2023, le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration de la *Politique sur la qualité des services de garde*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de la *Politique sur la qualité des services de garde* lors de la séance du 7 février 2024;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 13 février au 29 mars 2024;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du Comité de parents et la résolution adoptée par celui-ci le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services les 29 avril et 6 juin 2024;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique sur la qualité des services de garde* déposé(e) en Annexe II du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 26 juin 2024.

15. Service de l'organisation scolaire : – Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements – version pour adoption et – Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement (P1998-30) – version pour abrogation finale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202406-49 en date du 6 juin 2024 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la *Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement (P1998-30)* qui n'a subi aucune mise à jour depuis son adoption;

CONSIDÉRANT qu'une refonte complète de cette politique est nécessaire afin de respecter les obligations légales du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment en vertu des articles de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, notamment l'article 212;

CONSIDÉRANT les objectifs importants ou grands principes visés par cette refonte décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la refonte entreprise par le Service de l'organisation scolaire en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 183 et 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de Politique, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements* ainsi que de la proposition d'abrogation de la P1998-30, lors de la séance du 24 mars 2024;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 4 avril 2024 au 20 mai 2024;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services en date du 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'approbation du projet de Politique par le Comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la *Politique* P1998-30 qui sera rendue caduque lors de l'adoption de la *Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements* qui a le même objet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique sur le maintien, la fermeture et la modification de l'ordre d'enseignement et de destination des établissements*, déposée en Annexe II du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 26 juin 2024;

2° d'ABROGER en date du 26 juin 2024 la *Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement (P1998-30)*, reproduite en Annexe III du présent sommaire.

16. Service du développement et de l'innovation professionnelle – *Politique des services à l'entreprise* (P1998-31) – version pour abrogation finale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-13-202406-06 en date du 14 juin 2024 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une entente liant les centres de formation professionnelle au Bureau de la formation continue qui définit les rôles et les responsabilités de chacune des parties et qu'il n'existe aucune obligation législative qui nécessite le maintien de cette politique et son abrogation ne crée aucun vide juridique;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent cette proposition d'abrogation décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT cette proposition d'abrogation entreprise par le Service du développement et de l'innovation professionnelle en collaboration avec le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT l'adoption le 27 mars 2024 par le Conseil d'administration de la proposition d'abrogation de la *Politique sur les services à l'entreprise (P1998-31)*;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du Comité consultatif de gestion (CCG) ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 4 avril au 20 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du Comité consultatif de gestion (CCG) ne s'est prononcé en défaveur de la proposition d'abrogation;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services le 28 mai 2024;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ABROGER en date du 26 juin 2024 la *Politique sur les services à l'entreprise (P1998-31)* reproduit(e) en Annexe I du présent sommaire.

17. Bureau des affaires juridiques – *Politique relative à la gestion des documents et des archives* – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202406-28 en date du 15 juin 2024 de Mme Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de gestion de l'information, de la documentation administrative et des archives* par le Conseil d'administration le 23 mars 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la Politique afin de respecter les obligations légales du CSSDM, notamment la *Loi sur les archives*;

CONSIDÉRANT les objectifs importants ou grands principes visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que le 21 février 2024, le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de *Politique relative à la gestion des documents et des archives*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique relative à la gestion des documents et des archives* lors de la séance du 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 4 avril au 20 mai 2024;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services en date du 28 mai 2024;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique relative à la gestion des documents et des archives*, déposée en Annexe II du présent sommaire pour une entrée en vigueur le 26 juin 2024.

18. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au centre de services scolaire de Montréal – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202406-29 en date du 17 juin 2024 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le 28 février 2024, le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la *Loi sur l'information publique* (LIP), a participé à l'élaboration du projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*, comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* lors de la séance du 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 4 avril au 20 mai 2024;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services en date du 28 mai 2024;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*, déposé en Annexe II du présent sommaire, afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

19. Sommaires exécutifs d'information :

- a) INF-CA-202406-57 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-202406-58 Bureau du secrétariat général – faits saillants de la gestion des risques

- c) INF-CA-32-202406-02 Service des technologies de l'information – bilan annuel 2023-2024
- d) INF-CA-33-202406-03 Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs

20.

Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale en vertu de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'un sommaire exécutif a été soumis pour décision et inscrit après la séance ordinaire du Conseil d'administration du 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a autorisé le sommaire exécutif ci-après énuméré, étant donné les circonstances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration conformément à l'article 202 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR la décision suivante prise par la directrice générale, en application de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique* :

- a) Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202406-02 en date du 12 juin 2024 de M. Julien Courville concernant le sujet en référence

1° de DEMANDER au CGTSIM la totalité du montant de financement pour les besoins locaux tels qu'il sera calculé par le ministère de l'Éducation du Québec pour l'année 2024-2025;

2° de MANDATER le Bureau du secrétariat général afin de faire parvenir la présente résolution au CGTSIM sous sa forme définitive au plus tard le 12 juin 2024.

M. Yazid Djenadi aimerait féliciter le Conseil d'administration, l'équipe de direction et le personnel du CSSDM pour l'année 2023-2024.

21. Levée de la séance

La séance se termine à 19 h 41.

Secrétariat général – 28 août 2024